

Dispositif de surveillance vidéo

Pour l'installation de ce dispositif nous avons dû mettre en place une baie dédié à la vidéosurveillance comportant :

- Un panel patch
- Un enregistreur vidéo
- Un onduleur
- Un écran et une souris



Une fois la baie placée il faut raccorder les câbles prévu pour les caméra à l'enregistreur et connecter ce même enregistreur au réseau.

Les caméra que nous utiliserons sont compatibles POE ainsi que les câbles et l'enregistreur



Pour installer une caméra il faut tout d'abord la relier au câble préalablement posé et prévu à cet effet.



Ensuite, on fixe la première partie de la caméra au mur.

Pendant cette étape il est important d'avoir déjà connecté la caméra au reste du dispositif car dans notre cas la caméra n'est pas pilotable à distance. C'est donc maintenant que l'on règle notre angle de vue.



puis il faut fixer la cloche de la caméra à sa base en veillant à bien enlever le film de protection.



Faits intéressants les embouts pour les vices de caméra sont spécifiques et sont dotés d'une sécurité.

Il n'est pas possible de dévisser la caméra sans voir cet embout spécifique.



En tout nous avons installé 2 caméras, nous pouvons voir qu'elles fonctionnent correctement et que les deux angles de vues sont satisfaisants.



Attention il est légalement obligatoire de cacher les lieux publics lors d'une captation vidéo au sein d'un commerce ou toute entreprise privée.

Il existe donc un petit dispositif prévu par l'enregistreur vidéo pour masquer cet espace public à l'aide de rectangles noir que l'on peut disposer à notre convenance.

Une fois l'enregistrement fait, ces rectangles sont indissociables de la vidéo.

